

Motion CA-2018-58
Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 19 octobre 2018

Relative aux remises gracieuses et admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris Est Créteil Val de Marne (UPEC) réuni le 19 octobre 2018 en formation plénière, à l'unanimité des 29 membres présents ou représentés, a adopté la motion suivante :

« Le Conseil d'administration, sollicité sur une admission en non-valeur d'une somme de 256 000 euros due à l'UPEC par l'association IUFP, demande à la présidence de l'Université que toute la lumière soit faite sur les responsabilités et les éventuels bénéficiaires de cette dette ainsi que sur d'autres partenariats de même nature qui seraient éventuellement encore actifs.

À cet égard, le Conseil d'administration demande que toutes les poursuites juridiquement possibles soient engagées. »

Fait à Créteil, le 19 octobre 2018

La Vice-Présidente du Conseil
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

